



Avis d'information

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Lundi 26 mai 2008 à 14 heures

à l'hôtel Okura Amsterdam

Ferdinand Bolstraat 333,

1072 LH Amsterdam, Pays Bas

Modes de participation à l'Assemblée	2
Ordre du jour	3
Texte du projet des résolutions présentées par le Conseil d'administration	4
Exposé sommaire des activités	5
Présentation des résolutions proposées par le Conseil d'administration	15
États financiers synthétiques	16
Informations pratiques	21



Modes de participation à l'Assemblée

Afin de participer à l'Assemblée, nous vous remercions de bien vouloir choisir l'une des options suivantes, détaillées ci-dessous :

- I. DONNER POUVOIR AU PRÉSIDENT ;
- II. DONNER VOS INSTRUCTIONS DE VOTE ;
- III. DONNER POUVOIR À UNE PERSONNE DÉNOMMÉE ;
- IV. ASSISTER ET VOTER À L'ASSEMBLÉE.

I. DONNER POUVOIR AU PRÉSIDENT

Si vous souhaitez donner pouvoir au Président de voter chaque résolution et, le cas échéant, des amendements ou résolutions nouvelles, présentés à cette Assemblée, vous devez cocher la case **1** du formulaire de vote / demande de carte (le « Formulaire ») ci-joint.

II. DONNER VOS INSTRUCTIONS DE VOTE

Afin de donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A., au nom de laquelle vos actions sont inscrites dans le registre d'actionnaires d'EADS, vous devez cocher et remplir la case **2** du Formulaire ci-joint.

Pour exprimer votre choix, procédez de la façon suivante :

- si vous souhaitez voter **POUR** une résolution et, le cas échéant, un amendement ou une résolution nouvelle présentés à cette Assemblée, laissez la case correspondante en blanc.
- si vous souhaitez voter **CONTRE** une résolution et, le cas échéant, un amendement ou une résolution nouvelle présentés à cette Assemblée, noircissez la case correspondante.

III. DONNER POUVOIR À UNE PERSONNE DÉNOMMÉE

Si vous souhaitez donner pouvoir à une personne dénommée de voter chaque résolution et, le cas échéant, des amendements ou résolutions nouvelles, présentés à cette Assemblée, vous devez cocher et remplir la case **3** du Formulaire ci-joint.

Dans ce cas, la personne dénommée ne pourra être admise à l'Assemblée que sur présentation d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

IV. ASSISTER ET VOTER À L'ASSEMBLÉE

Si vous souhaitez assister et voter à l'Assemblée, vous devez cocher la case **4** du Formulaire ci-joint, afin de recevoir une carte d'admission.

Cette carte est fournie sur demande, suivant le cas :

- par votre intermédiaire financier ;
- ou par le Service Titres EADS, ARLIS, 6 rue Laurent-Pichat, 75216 Paris Cedex 16, France.

Dans ce cas, vous ne pourrez être admis à l'Assemblée que sur présentation de cette carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Quel que soit votre choix I, II, III ou IV, il vous suffit de remplir les cases appropriées du Formulaire comme indiqué ci-dessus et de le retourner dûment **daté et signé**, selon le cas, à votre intermédiaire financier ou au Service Titres EADS.

Votre Formulaire devra avoir été reçu :

- par votre intermédiaire financier pour les actions EADS inscrites au porteur, **le 19 mai 2008 au plus tard**, qui devra l'avoir transmis au Service Titres EADS pour **le 20 mai 2008 au plus tard** ;
- ou par le Service Titres EADS pour les actions EADS inscrites au nominatif, **le 20 mai 2008 au plus tard**.

Il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote / demandes de carte d'admission reçus après cette date.

Dans tous les cas, si vous souhaitez participer à l'Assemblée, votre intermédiaire financier ou le Service Titres EADS devra justifier pour votre compte de votre qualité de détenteur d'actions EADS.

Le document d'Assemblée générale annuelle (ordre du jour et texte du projet des résolutions, rapport du Conseil d'administration, comptes annuels audités 2007 et rapport des auditeurs) est disponible en anglais au siège social d'EADS aux Pays-Bas et aux sièges administratifs d'EADS aux adresses suivantes :

- **en France**, 37 boulevard de Montmorency, 75016 Paris ;
- **en Allemagne**, Willy-Messerschmitt-Str. – Tor 1, 85521 Ottobrunn ;
- **en Espagne**, Avenida de Aragón 404, 28022 Madrid ;

ainsi qu'auprès du **Service Titres EADS, ARLIS**, 6 rue Laurent-Pichat, 75216 Paris Cedex 16, France.

Ce document sera également disponible sur notre site Internet www.eads.com (Relations Investisseurs).

Ordre du jour

- 1 Approbation du rapport du Conseil d'administration, incluant :
 - le chapitre sur le gouvernement d'entreprise,
 - la politique de dividendes,
 - la politique proposée de rémunération des membres du Conseil d'administration comprenant le droit à souscrire des actions ;
- 2 Approbation des comptes audités de l'exercice 2007 ;
- 3 Affectation du résultat de l'exercice 2007, décision de distribution et date de paiement ;
- 4 Quitus aux membres du Conseil d'administration ;
- 5 Nomination des auditeurs pour l'exercice 2008 ;
- 6 Annulation d'actions rachetées par la Société ;
- 7 Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société.

Texte du projet des résolutions présentées par le Conseil d'administration

PREMIÈRE RÉOLUTION

Adoption du rapport du Conseil d'administration

L'Assemblée générale prend acte du rapport du Conseil d'administration, incluant le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, la politique de dividendes, la politique proposée de rémunération des membres du Conseil d'administration comprenant le droit à souscrire des actions, et l'approuve tel qu'il lui est présenté par le Conseil d'administration.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes audités de l'exercice 2007

L'Assemblée générale approuve les comptes audités relatifs à l'exercice écoulé entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration.

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2007, décision de distribution et date de paiement

L'Assemblée générale prend acte de la perte nette d'un montant de 446 millions d'euros, telle qu'elle ressort du compte de résultat de l'exercice 2007 et décide de la déduire des réserves, et d'effectuer le 4 juin 2008, un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 0,12 euro par action s'imputant sur les réserves distribuables.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Quitus aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale donne quitus au Conseil d'administration de sa gestion au cours de l'exercice 2007, sous réserve que son activité soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2007 ou dans le Rapport du Conseil d'administration.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Nomination des auditeurs pour l'exercice 2008

L'Assemblée générale décide de nommer Ernst & Young Accountants, domiciliée Antonio Vivaldistraat 150, 1083 HP Amsterdam, Pays-Bas, et KPMG Accountants N.V., domiciliée Fascinatio Boulevard 200, 3065 WB Rotterdam, Pays-Bas, en qualité d'auditeurs de la Société pour l'exercice 2008.

SIXIÈME RÉOLUTION

Annulation d'actions rachetées par la Société

L'Assemblée générale décide d'annuler un maximum de 1 291 381 actions rachetées par la Société et autorise à la fois le Conseil d'administration et le Chief Executive Officer, avec la faculté de déléguer leurs pouvoirs, à mettre en œuvre cette résolution conformément à la loi néerlandaise.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée générale, à racheter des actions de la Société, par tout moyen, y compris par produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement, pour autant que, au titre de ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % du capital social émis et à un prix qui ne peut être ni inférieur à la valeur nominale des actions ni supérieur au prix de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place ou l'achat est effectué. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 4 mai 2007 en sa onzième résolution.

Exposé sommaire des activités

1. Présentation générale

Créée en juillet 2000 par le regroupement des activités d'Aérospatiale Matra, de DaimlerChrysler Aerospace AG (« Dasa ») et de Construcciones Aeronáuticas SA (« CASA »), EADS est le numéro un européen de l'industrie de l'aéronautique, de l'espace et de la défense et occupe le deuxième rang mondial. EADS est un leader reconnu dans la plupart de ses secteurs d'activité, avec ses divisions Airbus, Eurocopter, Astrium et un contrôle renforcé sur des partenariats à long terme, tels que, Eurofighter, MBDA et le système industriel du lanceur Ariane.

En termes de parts de marché, EADS compte parmi les deux plus importants fabricants d'avions commerciaux, d'hélicoptères

civils, de lanceurs commerciaux et de systèmes de missiles. Le Groupe est également l'un des principaux fournisseurs d'avions militaires, de satellites, d'électronique de défense et de services associés.

L'activité du Groupe est organisée autour de cinq Divisions : (i) Airbus, (ii) Avions de Transport Militaire, (iii) Eurocopter, (iv) Défense & Sécurité et (v) Astrium.

En 2007, EADS a réalisé 77,2 % de son chiffre d'affaires de 39,1 milliards d'euros dans le secteur civil et 22,8 % dans la défense. Fin décembre 2007, le Groupe employait 116 493 salariés.

2. Principaux événements de 2007

2007 a vu la poursuite des succès commerciaux pour EADS. Avec des prises de commandes supérieures à 137 milliards d'euros pour l'exercice, le carnet de commandes d'EADS a atteint un niveau historique à 339,5 milliards d'euros, grâce notamment aux solides performances d'Airbus et d'Eurocopter. Airbus a franchi une étape importante de son histoire en 2007, avec la livraison de son 5000^e avion et la livraison du premier A380 à Singapore Airlines. Ces succès commerciaux se sont, entre autres, traduits par un impact positif sur la position de trésorerie nette d'EADS, établissant ainsi un solide socle financier pour l'avenir.

Au chapitre du gouvernement d'entreprise, 2007 fera également date dans l'histoire d'EADS. En effet, la structure de direction du Groupe a été considérablement simplifiée, avec la nomination d'un seul Président du Conseil d'administration et d'un seul Président exécutif, parallèlement à l'augmentation du nombre d'administrateurs indépendants. De nouvelles règles ont redynamisé les échanges entre les administrateurs et la Direction. Le Conseil d'administration s'est par ailleurs engagé sur l'adoption de pratiques exemplaires de gouvernance, sur un processus décisionnel efficace et constructif et sur une plus grande transparence vis-à-vis de ses parties prenantes.

L'année 2007 a également été marquée par d'importants défis concernant les grands programmes de développement du Groupe. Ainsi, le développement des programmes A400M et NH90 connaît un certain retard alors qu'Airbus continue de faire face à un défi de taille avec la montée en cadence de la production de l'A380. Pour le programme A400M, EADS a annoncé entre 6 et 12 mois de retard dans la livraison des premiers appareils, avec 1,4 milliard d'euros de provisions comptabilisées en 2007. La version navale du NH90 accuse également du retard mais le partenariat avec Agusta, chargé de son système d'armement, s'améliore.

Le dollar américain a perdu 40 % de sa valeur par rapport à l'euro en cinq ans. Pour relever le défi d'un euro à 1,35 dollar, le plan Power8 a été lancé en février 2007. Ce programme a commencé à produire des résultats dès 2007, avec des économies réalisées qui ont dépassé l'objectif fixé et la sélection de partenaires privilégiés pour l'éventuelle cession de 6 sites aérostructures d'Airbus. Toutefois, le dollar ayant continué à perdre de la valeur, EADS doit prendre des mesures supplémentaires pour faire face à cette nouvelle situation et aux risques qu'elle engendre.

Le chiffre d'affaires demeure globalement stable malgré un impact défavorable du dollar américain de 1,1 milliard d'euros

et une baisse du chiffre d'affaires des activités de défense. En effet, le chiffre d'affaires de la défense aurait augmenté en 2007, sans un recul de 935 millions d'euros des revenus du programme A400M et un impact d'environ 400 millions d'euros dû au changement de pourcentage de consolidation de MBDA (37,5 % au lieu de 50 %). Sur une base comparable, toutes les divisions affichent une progression, à l'exception de la division Avions de Transport Militaire.

L'EBIT* recule, à 52 millions d'euros, pénalisé par la provision pour perte à terminaison du programme A400M, les provisions pour restructuration liées à Power8, les coûts de production de l'A380 et les charges de développement du programme A350. En excluant les éléments exceptionnels, l'EBIT sous-jacent relatif aux activités récurrentes est en voie d'amélioration.

Les prises de commandes bondissent, tirées pour l'essentiel par **Airbus**, et le carnet de commandes augmente de 29 % atteignant ainsi des niveaux record, malgré la réévaluation négative de (20) milliards d'euros compte tenu de la dégradation du taux de change du dollar à fin 2007. Le carnet de commandes des activités de défense progresse de 3 %, à 54,5 milliards d'euros, grâce aux nouveaux contrats Eurofighter et NH90.

2007 a été une nouvelle année record pour Airbus, tant en termes de commandes que de livraisons. Toutefois l'avionneur doit également faire face à de grands défis industriels. Bénéficiant d'une forte croissance, les compagnies aériennes d'Asie-Pacifique, d'Inde et du Moyen-Orient ont été les principaux moteurs de la hausse de la demande. Le niveau de commandes des compagnies à bas coûts et des opérateurs historiques du transport aérien est resté soutenu en Europe et aux États-Unis, en pleine modernisation et extension de leur flotte. Airbus a livré 453 avions, soit 19 de plus que l'année précédente.

Les 1 458 nouvelles commandes brutes fermes enregistrées par l'avionneur dépassent le précédent record de 2005 avec 1 111 commandes. Cela représente une part de 51 % sur le marché des avions de plus de 100 sièges, tant en termes d'unités que de valeur. Les commandes nettes (annulations déduites) ressortent à 1 341 en 2007.

La division **Avions de Transport Militaire** accuse des retards dans son programme phare A400M. Ces retards occultent les autres activités de la Division et pénalisent les résultats financiers. En octobre 2007, EADS a en effet annoncé un retard de 6 à 12 mois sur le programme A400M. Des mesures sont actuellement prises pour remédier aux causes des retards, notamment au niveau du développement du moteur et des systèmes, ce qui devrait permettre de formaliser un calendrier de livraison. A la suite de la nomination de Carlos Suárez comme nouveau Président exécutif de la Division en juillet

dernier, celle-ci a été restructurée afin de mieux intégrer ses opérations et d'en améliorer la direction de projets. L'Arabie Saoudite est le tout dernier client de l'A330 Multi-Role Tanker Transport (MRTT), l'avion ravitailleur multifonctions dont elle a passé commande de trois exemplaires en décembre dernier (pour comptabilisation en 2008). Cette commande vient s'ajouter à celle de cinq appareils passée par l'armée de l'air australienne, dont le premier a effectué son vol inaugural en juin. De plus, le contrat britannique FSTA a été définitivement signé en mars 2008. Ce programme vise à fournir sur 27 années un service de ravitaillement aérien à la *Royal Air Force* grâce à une flotte de 14 A330 MRTT.

Dans un marché mondial des hélicoptères qui connaît une très forte activité, les livraisons et les prises de commandes d'**Eurocopter** ont atteint des niveaux record. Après une hausse de 76 % des livraisons d'hélicoptères (de 279 à 492) au cours des trois dernières années, la Direction a commencé à réorganiser sa base industrielle pour faire face à l'augmentation de la production attendue. La cadence de production des NH90 a augmenté, mais le nombre de variantes du modèle génère une grande complexité. Le programme est en cours de réorganisation, avec de nouvelles mesures industrielles internes et une plus grande tolérance des clients.

À fin décembre, le carnet de commandes dépassait 13 milliards d'euros. Les prises de commandes ont augmenté de 35 % en valeur, bénéficiant du dynamisme du secteur pétrolier et gazier, du niveau soutenu des commandes parapubliques et des ventes de NH90 et de Tigre.

Après plusieurs années d'innovation et d'amélioration opérationnelle, **Astrium** affiche une solide position concurrentielle, comme en témoigne son carnet de commandes bien rempli et la progression de son EBIT. Le projet phare Skynet 5 de Paradigm a réalisé d'importants progrès, avec le lancement de deux des trois satellites de télécommunications. Ces satellites permettront à EADS de fournir des communications sécurisées au ministère de la Défense britannique grâce au nouveau réseau Skynet 5 à compter de 2008. L'activité satellites a gagné d'importantes parts de marché, en devenant n° 1 mondial du secteur des télécommunications, alors que l'activité lanceur avec Arianespace a remporté le plus grand nombre de commandes du marché.

L'activité 2007 de la division **Défense & Sécurité** a bénéficié d'une commande de l'Arabie Saoudite portant sur 72 avions Eurofighter. MBDA a confirmé sa position de leader mondial des systèmes de missiles, générant plus de 3 milliards d'euros de revenus. Des succès majeurs ont été remportés dans les différents domaines de la sécurité, dont les communications sécurisées, avec plus de 35 nouveaux contrats de radio mobile

* Résultat opérationnel avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels. Sauf mention contraire, les résultats opérationnels indiqués dans le présent document s'entendent avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

professionnelle, ainsi que sur le marché de la sécurité du territoire. La Division a enregistré des contrats significatifs en tant qu'intégrateur de grands systèmes. Le Qatar a retenu EADS pour construire son système de bouclier de sécurité nationale. D'importantes étapes ont été franchies dans des domaines à fort potentiel de croissance tels que les drones.

Si 2007 a été une année délicate pour EADS, confrontée à de nombreux défis d'envergure qu'il a fallu relever, le Groupe a

démontré sa solidité et son engagement à s'attaquer à ces difficultés. La position de trésorerie du Groupe lui confère une certaine flexibilité pour faire face aux défis économiques mondiaux. Cependant, la priorité donnée aux gains de productivité et aux changements dans le cadre de Power8 reste la condition préalable pour continuer à investir dans l'avenir d'EADS, alors que le Groupe met en place d'importantes mesures pour tenir les ambitieux objectifs de son plan Vision 2020.

3. Gouvernement d'entreprise

3.1 DIRECTION ET CONTRÔLE

Le Conseil d'administration s'est réuni 12 fois en 2007 et a été régulièrement tenu informé de l'évolution des différents sujets au moyen de rapports d'activités présentés par le(s) Président(s) exécutif(s), comprenant des calendriers prévisionnels et des plans stratégiques et opérationnels. Le taux moyen de participation aux réunions a été de 80 %.

Le 5 avril 2007, Manfred Bischoff a présenté sa démission en tant que Président et membre du Conseil d'administration. Le Conseil a décidé de nommer Rüdiger Grube pour lui succéder au poste de Président du Conseil. Le 9 mai, Le Conseil d'administration a nommé Marwan Lahoud en qualité de Directeur de la Stratégie et du Marketing (avec effet au 11 juin 2007), ainsi que Carlos Suárez à la tête de la division Avions de Transport Militaire (avec effet au 1^{er} juillet 2007), et membres du Comité exécutif d'EADS. Le 16 juillet 2007, les actionnaires de contrôle d'EADS ont décidé, en accord avec l'équipe de direction du Groupe, de mettre en place une nouvelle structure de management et de direction. Ainsi, une simplification de la structure de direction bicéphale du Groupe a été soumise à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 octobre 2007. Celle-ci a approuvé ces changements ainsi que le Conseil d'administration dans sa nouvelle composition. Dès lors, EADS est pilotée par un seul Président du Conseil d'administration (Rüdiger Grube) et un seul Président exécutif (Louis Gallois). Le nombre d'administrateurs indépendants qui

siègent au Conseil a été porté à quatre et le Président exécutif demeure le seul administrateur dirigeant. De plus, les règles régissant les votes au sein du Conseil ont été amendées. Dans le cadre de ces changements de gouvernement, l'ancien co-Président exécutif Thomas Enders assume, depuis le 27 août 2007, la direction exécutive d'Airbus.

Parmi les sujets intensément débattus et les opérations autorisées lors des réunions du Conseil d'administration figurent : la stratégie d'EADS (notamment les opérations de fusions-acquisitions et de concurrence), les grandes questions ayant trait aux activités du Groupe (efforts de redressement de l'A380, mise en place du programme Power8, avancement du programme A350 et stratégie produits d'Airbus, mises à jour régulières des programmes A400M et NH90, approbation des plans opérationnels, projets de réorganisation, budgets, résultats financiers et prévisions du Groupe, ainsi que débats relatifs à la mise en œuvre d'une organisation dédiée aux questions de conformité). Le Conseil d'administration a également abordé des sujets concernant les Ressources Humaines et le personnel, tels que la qualification, la rémunération (notamment un plan de rémunération à long terme et un plan d'actionnariat salarié), mais aussi l'attrait, la fidélisation et le développement de cadres à haut potentiel dans le but d'assurer la qualité future de la Direction d'EADS et le caractère international de sa structure de direction.

3.2 CODE NÉERLANDAIS DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément au droit néerlandais et aux dispositions du Code néerlandais de Gouvernement d'entreprise (le « Code néerlandais »), qui inclut un certain nombre de

recommandations non contraignantes, la Société applique les dispositions du Code néerlandais ou, le cas échéant, explique les raisons pour lesquelles elle ne les applique pas.

Bien qu'EADS, dans le cadre de ses efforts constants pour respecter les normes les plus exigeantes, applique la plupart des recommandations, la Société a, en vertu du principe « Appliquer ou Expliquer » du Code néerlandais, fourni les explications

pertinentes au paragraphe 4.2 du Code néerlandais de Gouvernement d'entreprise de son Rapport du Conseil, inclus dans le document d'Assemblée générale.

3.3 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les actionnaires attendent un engagement fort des Administrateurs ; la politique de rémunération a donc été conçue pour mettre l'accent sur les éléments que le Groupe souhaite valoriser et récompenser. Afin de remplir ces objectifs, une part importante de cette rémunération est variable et liée à des critères de performance clés et à des objectifs individuels. La rémunération est régulièrement comparée aux pratiques en vigueur au sein d'autres entreprises mondiales basées en Europe et aux États-Unis afin de garantir son équité et sa compétitivité.

Suite aux changements de gouvernement d'entreprise décidés lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 octobre 2007, le Conseil d'administration compte désormais dix Administrateurs qui ne sont pas membres du Comité exécutif et un seul Administrateur siégeant au Comité exécutif, en la personne du Président exécutif.

3.3.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Les principes de la politique de rémunération d'EADS relative, d'une part, aux Administrateurs non membres du Comité exécutif, et d'autre part, au Président exécutif, sont résumés ci-dessous.

3.3.1.1 Rémunération des Administrateurs non membres du Comité exécutif

Le Conseil d'administration a décidé de revoir la structure de rémunération des Administrateurs non membres du Comité exécutif afin de refléter les meilleures pratiques en vigueur en Europe et de rémunérer l'engagement en temps et les responsabilités dans le cadre de la nouvelle structure de gouvernance.

Ainsi, le Conseil a résolu de supprimer la composante variable de cette rémunération et d'attribuer des jetons de présence distincts pour la présidence et la participation aux différents comités au sein du Conseil.

Avec effet au 1^{er} janvier 2008, chaque Administrateur non membre du Comité exécutif percevra une rémunération annuelle fixe de 80 000 euros, ainsi que des jetons de présence d'un montant égal à 5 000 euros pour chaque réunion du Conseil à laquelle il assiste.

Le Président du Conseil d'administration percevra une rémunération annuelle fixe de 180 000 euros au titre de ses fonctions et des jetons de présence à hauteur de 10 000 euros pour chaque réunion du Conseil à laquelle il participe.

Les présidents de chaque comité au sein du Conseil d'administration percevront une rémunération complémentaire fixe de 30 000 euros. Les membres de chaque comité au sein du Conseil d'administration percevront une rémunération complémentaire fixe de 20 000 euros au titre de leur participation à chacun des comités concernés.

Les rémunérations annuelles complémentaires pour la présidence et/ou l'appartenance aux comités existants au sein du Conseil d'administration sont cumulables si les Administrateurs concernés non membres du Comité exécutif appartiennent à deux comités différents.

3.3.1.2 Rémunération du Président exécutif

La politique de rémunération du Président exécutif suit les mêmes principes que ceux applicables à la politique de rémunération des membres du Comité exécutif d'EADS. L'objectif de la politique de rémunération d'EADS est d'attirer et de fidéliser les talents qui contribueront au succès du Groupe.

La rémunération cible du Président exécutif est composée d'une part fixe (45 %) et une part variable (55 %) par rapport à un montant cible.

La part variable est calculée sur la base de deux composantes égales :

- une part quantitative (50 % de la part variable totale) destinée à rétribuer la performance de l'entreprise au niveau du groupe EADS.

La trésorerie et le résultat opérationnel (EBIT*) sont les indicateurs financiers qui ont été retenus afin de mesurer la performance quantitative (en 2008, l'EBIT* représentera 75 % du calcul de la part quantitative contre 25 % pour la trésorerie) ;
- une part qualitative (50 % de la part variable de la rémunération) qui récompense la performance de la personne en fonction d'objectifs individuels.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

Le tableau ci-après présente, de manière synthétique, les éléments qui composent la rémunération du Président exécutif :

	Éléments de rémunération	Principaux ressorts	Indicateurs de performance	Variation du paiement en % de la rémunération cible / % d'acquisition définitive
Court terme	Salaire de base	Valeur du poste/fonction	Performance individuelle/ pratique du marché	-
	Part variable	Réalisation des objectifs annuels commerciaux et financiers du Groupe et rétribution de la performance individuelle	Part quantitative (50 % de la part variable cible) : Réalisation des objectifs d'EBIT* (75 %) et de trésorerie (25 %) Prime individuelle (50 % de la part variable cible) : réalisation d'objectifs individuels annuels	55 % de la rémunération annuelle cible (amplitude de 0 % à 175 %)
Moyen et long terme	Plan d'unités soumises à des conditions de performance	Réalisation d'objectifs de bénéfices d'exploitation à long terme, mesurés par la réalisation de l'EBIT* cumulé	Le nombre d'unités soumises à des conditions de performance qui seront définitivement acquises sera fondé sur l'EBIT* cumulé réalisé au cours des deuxième et troisième années	Les unités soumises à des conditions de performance définitivement acquises varieront de 0 % à 100 % des droits initialement attribués

3.3.2 Plans de rémunération à long terme (« LTIP »)

Le Président exécutif est éligible aux plans de rémunération à long terme d'EADS.

Le 7 décembre 2007, le Conseil d'administration a délégué au Comité des rémunérations et des nominations la décision d'attribuer 33 700 unités soumises à des conditions de performance au bénéfice du Président exécutif, sous réserve de la condition suspensive d'obtenir l'approbation formelle de la présente Assemblée générale des actionnaires dans le cadre de la nouvelle politique de rémunération des Administrateurs.

Sous réserve de la mise en œuvre comme prévu d'un plan de rémunération à long terme en 2008, le montant maximum d'unités soumises à des conditions de performance pouvant ainsi être attribuées au Président exécutif serait de 40 000.

Tout comme pour les autres participants au plan de rémunération à long terme, les unités soumises à des conditions de performance ne seront définitivement acquises qu'à l'issue d'une période de trois ans.

Par ailleurs, les règles complémentaires suivantes s'appliqueront au Président exécutif :

- Le Président exécutif, et l'ensemble des membres du Comité exécutif, devront détenir un nombre d'actions EADS au minimum égal à 20 % du nombre d'unités définitivement acquises ;
- ils devront conserver ce nombre d'actions EADS jusqu'à la fin de leur mandat en tant que membre du Comité exécutif d'EADS.

Le Comité des rémunérations et des nominations émet des recommandations au Conseil, qui décide ensuite en dernier ressort des attributions individuelles.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

Les Administrateurs non membres du Comité exécutif et le Président du Conseil d'administration ne sont pas éligibles au plan de rémunération à long terme.

3.3.3 Plans d'actionnariat salarié (« ESOP »)

Le Président exécutif est éligible aux plans d'actionnariat salarié (« ESOP ») selon les mêmes conditions que tout autre salarié d'EADS, ou de l'une de ses filiales.

Ces actions ne peuvent être cédées avant l'expiration d'un délai d'un an en cas de détention directe ou de cinq ans en cas de détention au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise.

Les Administrateurs non membres du Comité exécutif et le Président du Conseil d'administration ne sont pas éligibles aux plans d'actionnariat salarié.

3.3.4 Engagements de retraite

Les membres du Comité exécutif bénéficient, dans le cadre de leur contrat de travail, d'un régime de retraite spécifique. La politique générale consiste à leur assurer une pension annuelle équivalente à 50 % de leur salaire annuel de base après cinq ans de présence au sein du Comité exécutif d'EADS, lorsqu'ils ont atteint l'âge de 60 ou 65 ans. Le Président exécutif est, pour sa part, autorisé à percevoir sa retraite spécifique à compter de sa date de départ à la retraite, avant 65 ans.

Ces droits à la retraite peuvent être progressivement portés à 60 % en cas de second mandat, habituellement après dix ans au sein du Comité exécutif d'EADS.

Les Administrateurs non membres du Comité exécutif et le Président du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucun engagement de retraite.

3.3.5 Politique relative aux indemnités de départ

En vertu des dispositions prévues dans son contrat de travail, le Président exécutif bénéficie d'un contrat à durée indéterminée (par opposition à son mandat qui est à durée limitée, conformément aux Statuts de la Société). Ce contrat de travail peut être résilié à tout moment, sous réserve d'un préavis de six mois.

Dans le cadre de son contrat de travail, le Président exécutif peut percevoir des indemnités de départ lorsque la décision de mettre fin au contrat de travail est prise à l'initiative de la Société. Le Conseil d'administration a décidé de réduire le montant maximum des indemnités de départ de 24 (voir Rapport du Conseil 2006) à 18 mois de la rémunération totale annuelle cible.

Ces indemnités de départ peuvent être réduites au prorata, voire ne plus être applicables, au regard de l'âge ou de la date du départ en retraite.

Les Administrateurs non membres du Comité exécutif et le Président du Conseil d'administration ne peuvent bénéficier d'aucune indemnité de départ.

3.3.6 Autres dispositions

Une clause de non-concurrence figure dans le contrat du Président exécutif. Cette clause est valable pendant une durée d'un an à compter de la fin du contrat de travail. Elle est renouvelable pour un an à l'initiative de la Société.

En contrepartie de l'application de la clause de non-concurrence, le Président exécutif recevrait une rémunération calculée sur son salaire mensuel (y compris la part variable).

4. Principaux éléments financiers et autres

Les états financiers consolidés d'EADS ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards), approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et avalisées par l'Union européenne (« UE »). Elles comprennent (i) les normes IFRS, (ii) les normes comptables internationales (« IAS ») et (iii) les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Nouvelles normes et modifications apportées aux normes existantes et nouvelles interprétations

Les normes IFRS appliquées par EADS dans la préparation de ses états financiers consolidés au titre de l'exercice 2007 sont les mêmes que celles employées pour le précédent exercice, à l'exception de celles qui respectent la mise en œuvre de normes ou interprétations, respectivement nouvelles ou modifiées, ainsi que des changements apportés aux règles comptables tel que décrit ci-dessous.

a) Nouvelles normes

IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir (parue en 2005).

La norme IFRS 7 et la modification complémentaire apportée à la norme IAS 1 (voir ci-dessous au paragraphe b) sont entrées en

vigueur le 1^{er} janvier 2007. Ces deux normes imposent des obligations supplémentaires, tant d'ordre qualitatif que quantitatif, concernant la nature et le risque découlant des instruments financiers. Elles n'ont toutefois aucun impact sur la classification ou l'évaluation des instruments financiers d'EADS.

b) Normes modifiées

L'application de la norme suivante telle qu'amendée a force obligatoire pour EADS depuis le 1^{er} janvier 2007.

IAS 1 Présentation des états financiers : Informations sur les fonds propres (parue en 2005).

Cette modification impose la publication d'informations complémentaires, ce qui devrait permettre aux utilisateurs des états financiers d'EADS d'évaluer les objectifs, politiques et processus d'EADS en matière de gestion de ses capitaux propres.

c) Nouvelles interprétations

Les quatre interprétations suivantes sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2007 :

IFRIC 7 - Modalités de retraitement des états financiers selon IAS 29 (parue en 2005).

IFRIC 8 - Champ d'application d'IFRS 2 (parue en 2006).

IFRIC 9 - Réexamen des dérivés incorporés (parue en 2006).

IFRIC 10 - Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciations) (parue en 2006).

L'**IFRIC 7** traite des modalités d'application d'IAS 29 dans le cadre d'une économie hyperinflationniste, en particulier la comptabilisation des impôts différés.

L'**IFRIC 8** s'applique aux transactions dont le règlement implique l'émission d'instruments de capital, dans lesquelles la contrepartie reçue identifiable est inférieure à la juste valeur des instruments de capital émis, et ce afin d'établir si ceux-ci entrent dans le champ d'application d'IFRS 2.

L'**IFRIC 9** stipule que la date d'évaluation de l'existence d'un dérivé incorporé doit correspondre à la date à laquelle une entité devient pour la première fois partie prenante au contrat, avec réévaluation du dérivé exclusivement possible en cas de modifications des termes du contrat ayant un impact significatif sur les flux de trésorerie.

L'**IFRIC 10** impose à une entité de ne pas reprendre une perte de valeur comptabilisée au titre d'une période intermédiaire précédente et qui porte sur un *goodwill* ou sur un placement dans un instrument de capitaux propres ou dans un actif financier comptabilisé au coût.

L'application de ces quatre interprétations n'a eu aucun impact sur les états financiers du Groupe EADS.

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le **chiffre d'affaires** s'est établi à 39,1 milliards d'euros (2006 : 39,4 milliards d'euros), porté par la hausse des livraisons d'Airbus (453 avions contre 434 l'année dernière) et l'augmentation des volumes chez Eurocopter et Astrium.

Le chiffre d'affaires du Groupe est resté globalement stable par rapport à l'exercice précédent, malgré la baisse du cours du dollar américain et le recul du chiffre d'affaires lié au programme A400M.

4.2 EBIT* AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

EADS utilise l'**EBIT avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels** comme indicateur clé de ses performances économiques. Le terme « éléments exceptionnels » désigne les recettes ou les dépenses de nature non récurrente, telles que les charges d'amortissement de réévaluation d'actifs, relative à la constitution d'EADS par

fusion, à la formation d'Airbus S.A.S. et de MBDA, ainsi que les dépréciations exceptionnelles d'écarts d'acquisition. Dans la suite de ce document, on désigne par l'**EBIT*** (accompagné d'un astérisque) l'**EBIT** avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

TABLEAU 1. RAPPROCHEMENT ENTRE LE RÉSULTAT AVANT CHARGES FINANCIÈRES ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET L'EBIT*

(en millions d'€)	2007	2006
Résultat avant résultat financier et impôts sur les bénéfices	(33)	278
Cession d'écarts d'acquisition/ajustement consécutif des écarts d'acquisition	12	64
Pertes de valeur non récurrentes/cession (immobilisation)	73	57
EBIT avant dépréciation des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels	52	399

L'**EBIT*** 2007 d'EADS a reculé à 52 millions d'euros contre 399 millions d'euros en 2006, fortement pénalisé par une charge liée à l'A400M (en raison du retard de 6 à 12 mois du programme), celles liées au plan de redressement Power8 et celles dues au lancement de l'A350XWB. L'**EBIT** a également été pénalisé par un impact négatif de la dépréciation du dollar américain. L'arrivée à échéance de couvertures de change moins

favorables qu'en 2006 a été plus que compensée par l'ajustement de passif aux taux de clôture. Cependant, l'impact du dollar sur les provisions a pesé sur l'**EBIT*** du Groupe. En revanche, la contribution des programmes historiques d'EADS a continué de s'améliorer. La montée en puissance des livraisons d'Airbus et la vigueur des activités hélicoptères, défense et espace ont notamment contribué à cette performance.

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

EADS a enregistré une **perte nette** de 446 millions d'euros (résultat net 2006 : 99 millions d'euros), soit une perte par action de 0,56 euro (contre un bénéfice par action de 0,12 euro en 2006). Les frais de **Recherche et développement**

autofinancés ont augmenté en 2007 pour atteindre 2 608 millions d'euros (2006 : 2 458 millions d'euros) et reflètent les efforts continus de développement d'avions chez Airbus, notamment pour l'A350XWB.

4.3 TRÉSORERIE NETTE

Les **Flux de trésorerie disponible avant financements client** se sont élevés à 3 426 millions d'euros (2006 : 869 millions d'euros). Cette performance s'explique par l'amélioration des flux de trésorerie des opérations et par une baisse des investissements industriels après adoption de critères d'investissement plus rigoureux. L'amélioration des flux de trésorerie des opérations reflète dans une large mesure une augmentation du flux d'avances client (dont l'accélération du refinancement de Paradigm à hauteur de 1,1 milliard d'euros),

partiellement obérée par l'augmentation du niveau des stocks. Les **Flux de trésorerie disponible après financements client** se sont améliorés pour atteindre 3 487 millions d'euros (2006 : 2 029 millions d'euros), grâce aux impacts positifs décrits ci-dessus et malgré une baisse de la contribution nette provenant de la rétrocession d'actifs de financement client. En 2007, la **trésorerie nette** a augmenté pour s'établir à 7 milliards d'euros (fin 2006 : 4,2 milliards d'euros).

4.4 PRISES DE COMMANDES ET CARNET DE COMMANDES

Malgré le fléchissement du dollar américain, EADS a doublé ses **prises de commandes** en 2007 qui ont atteint le chiffre record de 136,8 milliards d'euros (2006 : 69 milliards d'euros). Cette performance s'explique par le succès spectaculaire d'Airbus (+ 120 %) et la remarquable croissance des prises de commandes de la division Défense & Sécurité (+ 45 %) et d'Eurocopter (+ 35 %). Dans un contexte économique porteur, le Groupe a bénéficié de la vigueur de la demande et de la compétitivité de ses produits.

À fin 2007, le **carnet de commandes** d'EADS atteint un record historique, à 339,5 milliards d'euros (fin 2006 : 262,8 milliards d'euros), en hausse de 29 % malgré un ajustement de (19,9) milliards d'euros dû à la dépréciation du dollar en fin d'année. Les commandes d'avions commerciaux sont présentées sur la base des prix catalogue. Le Groupe a par ailleurs étoffé son carnet de commandes dans la défense avec la signature de nouveaux contrats par Eurocopter, Astrium et la division Défense & Sécurité : ce carnet représente 54,5 milliards d'euros à fin 2007 (fin 2006 : 52,9 milliards d'euros).

TABLEAU 2 - PRISES DE COMMANDES ET CARNET DE COMMANDES PAR DIVISION

par Division (Montants en millions d'€)	Prises de commandes ⁽³⁾			Carnet de commandes ⁽³⁾		
	Groupe EADS	Groupe EADS	Variation	31 déc. 2007	31 déc. 2006	Variation
Airbus	117 323	53 367	+120 %	283 829	210 115	+35 %
Avions de Transport Militaire	784	1 594	(51) %	19 932	20 337	(2) %
Eurocopter	6 584	4 885	+35 %	13 455	11 042	+22 %
Astrium	4 492	4 354	+3 %	12 895	12 263	+5 %
Défense & Sécurité ⁽¹⁾	7 540	5 191	+45 %	17 886	17 570	+2 %
Consolidation Siège	(1 653)	(1 842)	-	(10 909)	(10 809)	-
Autres activités ⁽²⁾	1 729	1 469	+18 %	2 444	2 292	+7 %
Total	136 799	69 018	+98 %	339 532	262 810	+29 %

(1) MBDA a été consolidé à hauteur de 37,5 % en 2007, contre 50 % en 2006. Les chiffres de 2006 n'ont pas été retraités. Pour parvenir à une base comparable, il convient d'intégrer les impacts suivants liés au changement de périmètre de consolidation sur les données de 2006 : -329 millions d'euros sur le chiffre des prises de commandes de 2006 ; -1 691 euros sur le chiffre relatif au carnet de commandes 2006.

(2) Les Unités Opérationnelles ATR, EADS EFW, EADS Socata et EADS Sogerma Services sont classées dans la catégorie « Autres activités », laquelle ne constitue pas une Division à part entière d'EADS.

(3) Les contributions des activités avions commerciaux aux prises de commandes et au carnet de commandes d'EADS s'entendent sur la base des prix catalogue.

4.5 DIVISIONS

Le chiffre d'affaires de la division **Airbus** est resté stable à 25 216 millions d'euros (2006 : 25 190 millions d'euros), soutenu par un effet de volume lié principalement à l'augmentation de la production d'avions monocouloir. L'impact négatif du cours du dollar américain (à hauteur de (1 080) millions d'euros) et la baisse du chiffre d'affaires comptabilisé au titre du programme A400M ((323) millions d'euros au titre de la part de travail interne d'Airbus) ont toutefois pesé sur cette croissance. Airbus a livré 453 avions en 2007 (2006 : 434 appareils). L'EBIT* s'inscrit en baisse, à (881) millions d'euros (2006 : (572) millions d'euros), en raison de l'impact important des provisions liées à la révision du calendrier de livraison de l'A400M, au plan de redressement Power8, ainsi que des charges liées à l'A350XWB. La dégradation du prix des appareils livrés par rapport à l'année dernière a été largement compensée par une solide amélioration de la performance opérationnelle et les premières économies dégagées par Power8.

Le chiffre d'affaires de la division **Avions de Transport Militaire** a reculé à 1 140 millions d'euros (2006 : 2 200 millions d'euros). Ce repli est principalement imputable au report sur 2008 de l'étape « Power-On » du programme A400M. L'EBIT* de la Division a accusé une perte de 155 millions d'euros (2006 : 75 millions d'euros), qui reflète essentiellement les ajustements de marge du programme A400M. Le résultat opérationnel de la Division a par ailleurs été pénalisé par des dépréciations des stocks à faible rotation destinés aux avions de mission.

Le chiffre d'affaires **d'Eurocopter** a de nouveau progressé pour atteindre 4 172 millions d'euros en 2007 (2006 : 3 803 millions d'euros), reflétant ainsi la poursuite de la montée en cadence des livraisons d'hélicoptères de série et la croissance des activités de service client. 488 hélicoptères ont été livrés en 2007, soit 28 % de plus que l'an dernier. L'EBIT* de la Division s'est élevé à 211 millions d'euros (2006 : 257 millions d'euros), pénalisé par une correction de marge et des provisions dans le programme NH90. Eurocopter a toutefois nettement amélioré sa rentabilité, grâce à une augmentation de ses volumes et un mix produits favorable. La montée en puissance des livraisons de NH90 se poursuit et de nouvelles chaînes d'assemblage sont entrées en service. En 2007, 8 NH90 ont été livrés, dont les deux premiers NH90 destinés aux forces armées australiennes. Eurocopter a déjà livré 18 UH-72A à l'armée américaine dans le cadre du programme d'hélicoptères légers « *Light Utility Helicopters* », en avance sur le calendrier prévu et dans le respect des spécifications.

Astrium a continué de développer son chiffre d'affaires, qui atteint 3 550 millions d'euros (2006 : 3 212 millions d'euros). Cette progression a été principalement alimentée par la montée

en puissance des services Paradigm, par l'accélération des cadences de production d'Ariane 5 et par l'augmentation des ventes de missiles balistiques. L'EBIT* s'inscrit en hausse de 34 %, à 174 millions d'euros (2006 : 130 millions d'euros), grâce à une hausse de la contribution des activités de transport spatial et de services.

Le chiffre d'affaires de la division **Défense & Sécurité** s'est élevé à 5 465 millions d'euros contre 5 864 millions d'euros en 2006. À périmètre comparable après prise en compte du changement de consolidation de MBDA (37,5 % en 2007, contre 50 % en 2006), le chiffre d'affaires est demeuré stable (chiffre d'affaires 2006 : 5 446 millions d'euros). La progression du chiffre d'affaires d'Eurofighter et des activités de sécurité a été obérée par le recul du chiffre d'affaires enregistré par l'activité missiles. A périmètre comparable, l'EBIT* de la Division, à 340 millions d'euros, est supérieur à celui de l'année dernière (2006 : 348 millions d'euros ; EBIT* 2006 à base comparable : 318 millions d'euros), après ajustements des effets non récurrents, grâce à l'amélioration des performances opérationnelles et à la diminution des coûts de structure.

Sièges et Autres activités (n'étant rattachées à aucune Division). Le chiffre d'affaires des Autres activités (ATR, EADS EFW, EADS Socata et EADS Sogerma) s'établit à 1 269 millions d'euros en 2007 (2006 : 1 257 millions d'euros). Ce résultat reflète la solidité du chiffre d'affaires réalisé par ATR, EADS EFW et EADS Socata, qui a plus que compensé la cession des activités de maintenance d'EADS Sogerma au Groupe TAT en 2006. Le redressement d'EADS Sogerma a tiré l'EBIT* des Autres activités qui a atteint 94 millions d'euros en 2007 ((288) millions d'euros en 2006). Toutes les entités « Autres activités » ont enregistré un EBIT* positif. L'EBIT* Consolidation/Siège inclut des ajustements au niveau du Groupe au titre de la situation de l'A400M (2007 : (169) millions d'euros ; 2006 : 286 millions d'euros).

Le constructeur d'avions de transport régional ATR a continué de bénéficier de la reprise du marché des avions à turbo propulseur. Le nombre de livraisons a doublé par rapport à l'année dernière (44 contre 22) et une nouvelle montée en cadence est envisagée. En 2007, ATR a vendu 123 avions, portant le total du carnet de commandes à 195 appareils en fin d'année. EADS EFW a livré 18 avions convertis en appareils de fret et augmenté sa production d'aérostructures pour répondre aux besoins d'Airbus. L'installation de centres de conversion d'A320 en avions cargo en Russie et en Allemagne est bien engagée. EADS Socata a livré 47 avions et a enregistré 71 nouvelles commandes pour le TBM 850, son monoréacteur à

* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

turbo propulsion très rapide, soit une augmentation de 25 % par rapport aux prises de commandes de l'année dernière. Le carnet de commandes du TBM 850 s'élève à 65 appareils. Le carnet de

commandes des Autres activités s'élève à 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2007 (fin 2006 : 2,3 milliards d'euros).

4.6 RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2007, EADS employait 116 493 salariés à travers le monde, soit 1 199 salariés de plus qu'en 2006 ⁽¹⁾. Par rapport à 2006, les effectifs ont diminué chez Airbus, au siège et au sein des entités relevant des Autres activités.

En 2007, 97 % des effectifs étaient salariés à temps plein. Selon le pays et le niveau hiérarchique, l'horaire hebdomadaire de travail moyen est compris entre 35 et 40 heures.

En 2007, 6 860 salariés dans le monde ont rejoint EADS (contre 8 283 en 2006). Dans le même temps, 4 648 salariés ont quitté EADS (contre 6 261 en 2006).

Au total, 96,2 % de l'ensemble du personnel d'EADS est réparti sur plus de 80 sites industriels en Europe.

L'effectif du Groupe devrait normalement augmenter légèrement au cours des prochaines années. L'impact des acquisitions ou cessions d'activités et de sites ne peut être pris en compte qu'au fur et à mesure de la survenance de telles transactions.

5. Politique de distribution

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, une distribution en numéraire d'un montant brut de 0,12 euro par action (dividende par action en 2006 : 0,12 euro).

Le dividende reflète les succès commerciaux, la solidité financière et la performance opérationnelle des programmes historiques du Groupe EADS. Cette proposition de distribution est un geste de reconnaissance envers les actionnaires pour leur fidélité. Il traduit en outre une marque de confiance dans les perspectives des années à venir, malgré les défis restant à relever.

(1) L'effectif publié d'EADS au 31 décembre 2006 s'élevait à 116 805 salariés. Depuis 2007, le groupe MBDA (et par conséquent ses données en matière d'effectif) étant consolidé à hauteur de 37,5 %, contre 50 % auparavant, le chiffre de 2006 après retraitement s'établirait à un effectif de 115 297 salariés.

Présentation des résolutions proposées par le Conseil d'administration

PREMIÈRE RÉOLUTION

Adoption du rapport du Conseil d'administration

Nous proposons que l'Assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'administration incluant, conformément aux dispositions de la loi néerlandaise et aux recommandations du Code des Pays-Bas, le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, la politique de dividendes et la politique proposée de rémunération des membres du Conseil d'administration, tels que ces éléments sont présentés dans le rapport du Conseil d'administration.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes audités de l'exercice 2007

Nous proposons que l'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice 2007.

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2007, décision de distribution et date de paiement

Nous proposons que l'Assemblée générale décide de déduire des réserves la perte nette d'un montant de 446 millions d'euros ressortant du compte de résultat de l'exercice 2007, et de procéder au versement d'un dividende d'un montant brut de 0,12 euro par action, prélevé sur les réserves distribuables et payé le 4 juin 2008.

À partir du 30 mai 2008, les actions d'EADS seront cotées « coupon détaché » à la bourse de Paris, la bourse de Francfort et les bourses espagnoles. Le dividende sera versé le 4 juin 2008 aux détenteurs d'actions EADS à la date du 3 juin 2008.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Quitus aux membres du Conseil d'administration

Nous recommandons que l'Assemblée générale donne quitus au Conseil d'administration de sa gestion au titre de l'exercice 2007.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Nomination des auditeurs pour l'exercice 2008

Nous recommandons la désignation du cabinet Ernst & Young Accountants, domicilié Antonio Vivaldistraat 150, 1083 HP Amsterdam, Pays-Bas, et du cabinet KPMG Accountants N.V., domicilié Fascinatio Boulevard 200, 3065 WB Rotterdam, Pays-Bas, aux fonctions d'auditeurs de la Société pour l'exercice 2008. Nous proposons donc de renouveler les mandats des auditeurs désignés pour l'exercice écoulé. Chacun de ces cabinets a fourni au Comité d'audit d'EADS les assurances requises en matière de qualification, d'exécution et d'indépendance.

SIXIÈME RÉOLUTION

Annulation d'actions rachetées par la Société

Nous proposons que l'Assemblée générale autorise l'annulation des actions rachetées par la Société, à concurrence de 1 291 381 actions au maximum, afin de compenser l'effet dilutif de l'émission d'actions dans le cadre du plan d'actionnariat salarié 2007 et de l'exercice en 2007 des stock-options des plans 2000, 2001, 2002 et 2003.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société

Nous proposons que l'Assemblée générale renouvelle, pour une nouvelle période de 18 mois, l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société, par tout moyen, y compris par le biais de produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 4 mai 2007. L'objet des programmes de rachat d'actions qui seront mis en œuvre par EADS sera établi au cas par cas par le Conseil d'administration en fonction des besoins et des possibilités. Nous vous invitons à consulter les pages « Relations investisseurs » du site web d'EADS (www.eads.com), où figurent les documents déposés auprès des autorités de bourse concernées, ou approuvés par celles-ci, afin d'obtenir des informations complémentaires sur les programmes de rachat d'actions d'EADS et sur leurs objets, leurs modalités et leur état d'avancement.

États financiers synthétiques

1. EADS N.V. États financiers consolidés (IFRS)

Comptes de résultats consolidés établis selon les normes IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2007 et 2006

(en millions d'€)	2007	2006
Chiffre d'affaires	39 123	39 434
Coût des produits vendus	(34 802)	(34 722)
Marge brute	4 321	4 712
Frais commerciaux	(864)	(914)
Frais administratifs	(1 314)	(1 360)
Frais de recherche et développement	(2 608)	(2 458)
Autres produits	233	297
Autres charges	(97)	(188)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	210	152
Autres produits liés aux participations	86	37
Résultat avant résultat financier et impôts sur les bénéfices	(33)	278
Produits d'intérêts	502	454
Charges financières	(701)	(575)
Autres éléments du résultat financier	(538)	(123)
Résultat financier	(737)	(244)
Impôts sur les bénéfices	333	81
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice	(437)	115
Bénéfice net/(perte nette) imputable aux :		
Actionnaires de la société mère	(446)	99
Intérêts minoritaires	9	16
Résultat par action	€	€
De base	(0,56)	0,12
Dilué	(0,55)	0,12

Bilans consolidés établis selon les normes IFRS aux 31 décembre 2007 et 2006

(en millions d'€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Actif consolidé		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	10 832	10 855
Immobilisations corporelles	13 393	14 178
Immeubles de placement	96	137
Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants	2 238	2 095
Autres participations financières et actifs financiers non courants	1 553	1 666
Autres actifs non courants	3 543	4 231
Impôts différés actifs	2 705	2 624
Valeurs mobilières de placement non courantes	2 691	1 294
	37 051	37 080
Actifs courants		
Stocks	18 906	16 892
Créances clients	4 639	4 852
Portion courante des autres actifs financiers non courants	166	103
Autres actifs courants	5 172	4 014
Actifs d'impôts courants	375	428
Valeurs mobilières de placement	1 598	549
Disponibilités	7 549	8 143
	38 405	34 981
Actifs non courants/groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « détenus pour vente »	0	76
Total actif consolidé	75 456	72 137
Capitaux propres et dettes consolidés		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère		
Capital social	814	816
Réserves	7 406	7 593
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCl)	5 076	4 955
Actions propres	(206)	(349)
	13 090	13 015
Intérêts minoritaires	85	137
Total capitaux propres consolidés	13 175	13 152
Dettes non courantes		
Provisions non courantes	8 055	8 911
Dettes financières non courantes	3 090	3 561
Autres dettes non courantes	14 127	11 722
Impôts différés passifs	2 188	2 465
Produits constatés d'avance non courants	753	1 110
	28 213	27 769
Dettes courantes		
Provisions courantes	4 378	3 552
Dettes financières courantes	1 724	2 196
Dettes fournisseurs	7 398	7 461
Autres dettes courantes	19 683	17 239
Dettes d'impôts courantes	179	218
Produits constatés d'avance	706	486
	34 068	31 152
Dettes directement associées à des passifs non courants classés dans la catégorie « détenus pour vente »	0	64
Total dettes consolidées	62 281	58 985
Total capitaux propres et dettes consolidés	75 456	72 137

Tableau des flux de trésorerie consolidés établi selon les normes IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2007 et 2006

(en millions d'€)	2007	2006
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	(446)	99
Part relative aux intérêts minoritaires	9	16
<i>Retraitements pour rétablir la concordance entre le résultat net et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :</i>		
Produits d'intérêts	(502)	(454)
Charges d'intérêts	701	575
Intérêts financiers perçus	480	380
Intérêts financiers payés	(370)	(271)
(Produits)/Charges d'impôts sur les bénéfices	(333)	(81)
Impôts sur les bénéfices perçus (payés)	36	(239)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé	1 772	1 691
Dotations/(reprises) aux provisions pour dépréciation	582	163
(Plus)/Moins-values sur cessions d'actifs non courants	(125)	(336)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	(210)	(152)
Dotations aux provisions pour risques et charges courantes et non courantes	2 268	2 150
Variation des autres actifs et passifs courants	1 175	(143)
– Stocks	(2 998)	(1 942)
– Créances clients	(148)	(7)
– Dettes fournisseurs	44	686
– Avances et acomptes reçus	4 817	1 564
– Autres actifs et passifs courants	(540)	(444)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 037	3 398
Investissements :		
– Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2 028)	(2 708)
– Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	162	76
– Acquisitions de filiales et coentreprises (nettes de trésorerie)	0	(82)
– Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)	29	86
– Décaissements au titre des participations mises en équivalence, autres participations et actifs financiers non courants	(568)	(421)
– Produits de cessions des participations mises en équivalence, autres participations et actifs financiers non courants	481	813
– Dividendes reçus des participations mises en équivalence	39	46
– Décaissements relatifs aux biens donnés en location	(30)	(147)
– Produits de cession relatifs aux biens donnés en location	371	215
– Augmentation des créances sur contrats de location-financement	(150)	(16)
– Diminution des créances sur contrats de location-financement	118	79
Cessions d'actifs non courants/groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « détenus pour vente » et de passifs directement associés à des actifs non courants classés dans la catégorie « détenus pour vente »	26	690
(Acquisitions)/Cessions de valeurs mobilières de placement non courantes	(2 641)	3 357
Contributions financières aux actifs des régimes d'indemnités de retraite	(303)	0
Accroissement/(Diminution) de la trésorerie liée aux variations de périmètre	(249) ⁽¹⁾	0
Flux de trésorerie provenant des/(affectés aux) activités d'investissement	(4 743)	1 988
Augmentation des dettes financières	236	1 252
Remboursement des dettes financières	(955)	(468)
Distribution aux actionnaires de la de la société mère	(97)	(520)
Dividendes versés aux minoritaires	(1)	(16)
Décaissements liés aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires	0	(2 879) ⁽²⁾
Augmentation de capital	46	94
Achats d'actions propres	0	(35)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(771)	(2 572)
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change et des autres écarts de réévaluation	(117)	(57)
Augmentation (diminution) nette des comptes de trésorerie	(594)	2 757
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	8 143	5 386
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7 549	8 143

(1) Le chiffre tient compte du changement de pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA passant de 50 % en 2006 à 37,5 % en 2007.

(2) Les règlements comprennent le prix d'acquisition de 2 750 m € pour la participation de 20 % dans Airbus, ainsi qu'un versement de dividende de Airbus à BAE Systems à hauteur de 129 m €.

État consolidé des produits et des charges constatés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2007 et 2006

(en millions d'€)	2007	2006
Écarts de change pour les opérations étrangères	(196)	(324)
Portion effective des modifications de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	2 124	3 326
Modification nette de la juste valeur des couvertures de juste valeur enregistrée au compte de résultat	(1 884)	(1 463)
Part efficace des variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	4	76
Modification nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente enregistrée au compte de résultat	(54)	0
Gains (pertes) actuariel(le)s au titre des régimes à prestations définies	608	(690)
Impôts nets sur les produits et les charges constatés directement en capitaux propres	(46)	(662)
Produits et (charges) constatés directement en capitaux propres	556	263
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice	(437)	115
Total produits et (charges) constatés de l'exercice	119	378
Imputable aux :		
Actionnaires de la société-mère	78	382
Intérêts minoritaires	41	(4)
Total produits et (charges) constatés de l'exercice	119	378

2. États financiers statutaires

Bilans statutaires

(en millions d'€)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Actif		
Écart d'acquisition	4 354	4 354
Actifs financiers	11 303	12 298
Actif non courant	15 657	16 652
Créances clients et autres actifs d'exploitation	5 526	4 387
Valeurs mobilières de placement	4 280	1 660
Disponibilités	6 444	6 862
Actif courant	16 250	12 909
Total actif	31 907	29 561
Passif		
Capital social	814	816
Prime d'apport	7 968	8 160
Écart de réévaluation à la juste valeur cumulée (AOCI)	3 973	3 657
Autres réserves réglementées	1 884	1 472
Actions propres	(206)	(349)
Report à nouveau	(1 343)	(741)
Capitaux propres	13 090	13 015
Dettes financières	316	320
Autres dettes non courantes	1 532	1 518
Dettes non courantes	1 848	1 838
Autres dettes d'exploitation	16 969	14 708
Dettes courantes	16 969	14 708
Total passif	31 907	29 561

Comptes de résultats statutaires

(en millions d'€)	2007	2006
Résultats des participations	(380)	95
Autres (charges)/produits	(66)	4
Résultat net de l'exercice	(446)	99

Informations pratiques

Comment se rendre à l'Assemblée générale

**Hôtel Okura Amsterdam,
Ferdinand Bolstraat 333,
1072 LH Amsterdam, Pays-Bas
Tel. : + 31 (0)20 678 71 11**

L'hôtel Okura est situé en centre-ville à côté du « RAI Congress Center », à 30 minutes environ de l'aéroport international d'Amsterdam Schiphol.

En voiture

En provenance de toutes les directions, suivre le « Ring » d'Amsterdam (A10). Prendre la sortie RAI (S109) et tourner à droite au feu, en direction de RAI/centre (S109). Suivre la direction Zuid (S109). Après le rond-point, prendre la deuxième rue à droite (Scheldestraat). Au bout de 500 mètres, l'hôtel Okura apparaît sur votre droite.

Le stationnement peut se faire sur le parking de l'hôtel Okura.

En transport en commun

Depuis l'aéroport international d'Amsterdam Schiphol

- Premier itinéraire : Sur la place d'arrivée principale, prendre le train (ligne directe, 15 minutes) sur les quais 1 et 2, en direction de Centraal Station-CS. Ensuite, se référer aux indications ci-après.
- Second itinéraire : Prendre le train omnibus, direction Lelystad Centrum ou Hilversum jusqu'au premier (Zuid Station) ou deuxième arrêt (RAI station). Ensuite, se référer aux indications ci-après.

Depuis Centraal Station-CS

Prendre le tram 25, direction President Kennedylaan, jusqu'au 11^e arrêt (Cornelis Troosplein, cf. plan ▲) et descendre la rue Ferdinand Bolstraat sur 200 mètres. L'hôtel Okura apparaît sur votre gauche. Environ 3 minutes de marche.

Depuis RAI Station

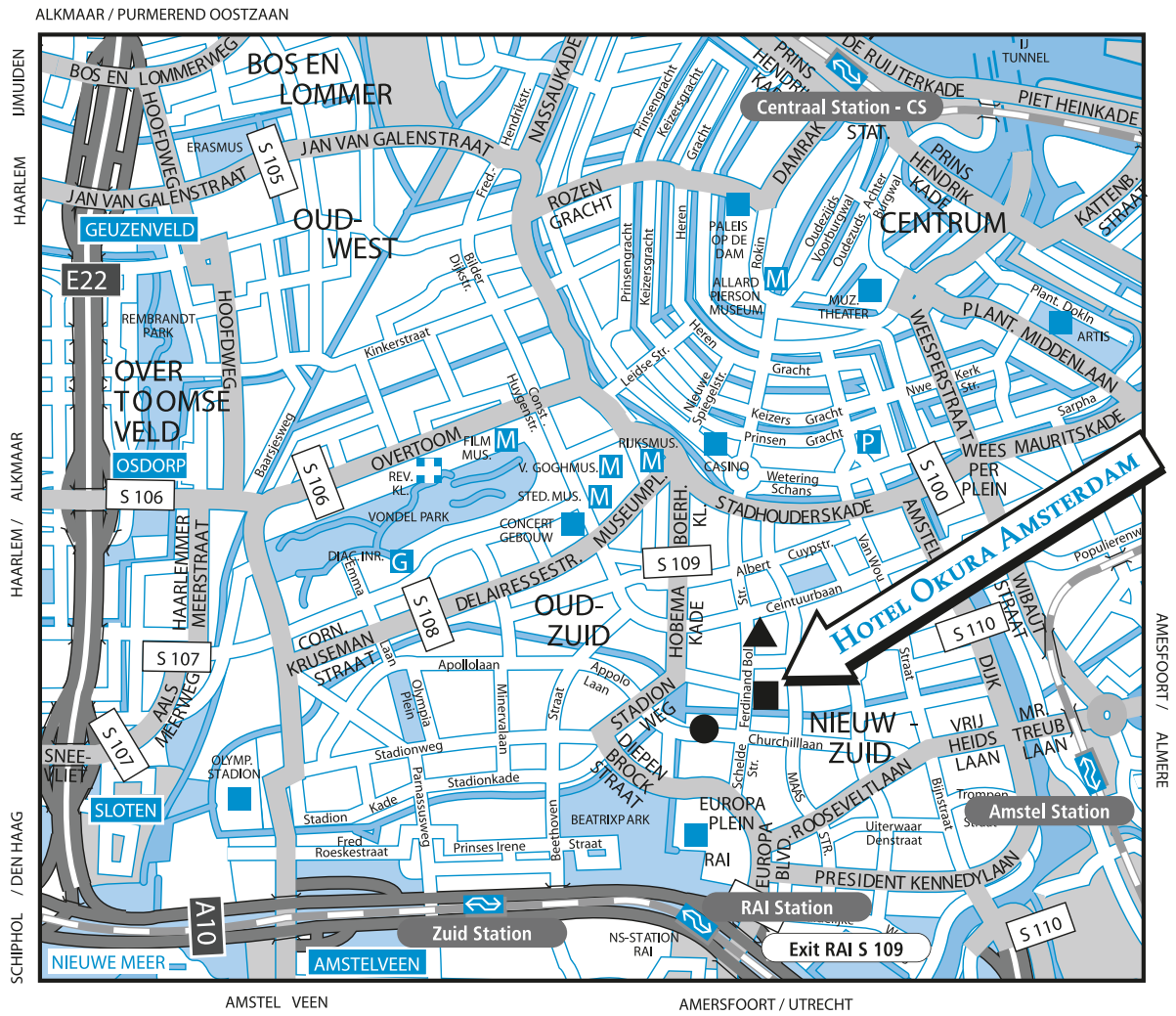
Marcher dans la direction du Europa Boulevard. Aller tout droit jusqu'à Europaplein puis jusqu'à la rue Scheldestraat. Après 500 mètres, l'hôtel Okura apparaît sur votre droite, juste après le pont. Environ 10 minutes de marche.

Depuis Amstel Station

Prendre le tram 12, direction Sloterdijk jusqu'au 5^e arrêt (Scheldestraat, cf. plan ●) ou le bus 15 direction Sloterdijk jusqu'au 7^e arrêt (Scheldestraat, cf. plan ●). Prendre la rue Churchillaan sur 100 mètres puis prendre à gauche la rue Ferdinand Bolstraat. Après 100 mètres, l'hôtel Okura apparaît sur votre droite, juste après le pont. Environ 3 minutes de marche.

Depuis Zuid Station

Prendre le bus 15 direction Muiderpoortstation jusqu'au 4^e arrêt (Scheldestraat, cf. plan ●). Prendre la rue Churchillaan sur 100 mètres puis à gauche Ferdinand Bolstraat. Après 100 mètres, l'hôtel Okura apparaît sur votre droite, juste après le pont. Environ 3 minutes de marche.



www.eads.com

Information Actionnaires

- Appel gratuit depuis

France : 0 800 01 2001

Allemagne : 00 800 00 02 2002

Espagne : 00 800 00 02 2002

- Téléphone : +33 1 41 33 90 94

- E-mail : ir@eads.com

European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.

Limited liability company (naamloze vennootschap)

Le Carré, Beechavenue 130 -132, 1119 PR Schiphol-Rijk, The Netherlands

Registered at the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 24288945



Ce document a été imprimé par un imprimeur certifié Imprim'Vert et PEFC/FSC, sur un papier certifié ISO 14001 /EMAS et 100 % PEFC provenant de forêts gérées durablement.